

sondage Dessine-moi la pêche plaisance

Les fédérations de pêcheurs plaisanciers ont commandé un sondage sur la pêche récréative. Parfois contestables, les résultats montrent le poids économique de cette activité.

La Confédération nationale de la pêche plaisance (1) a commandé à l'institut de sondage BVA une enquête sur la pêche récréative et sportive en France, dont les résultats ont été publiés il y a quelques mois. Pourquoi cette commande ? La pêche plaisance est une nébuleuse assez mal cernée et certains chiffres qui circulent à son sujet sont plutôt polémiques. Ainsi, de récentes estimations de l'Iframer, montrant que sa ponction de bar est à peu près équivalente à celle des professionnels ont fait grand bruit, du côté des plaisanciers comme des professionnels.

L'objectif du sondage était donc de disposer de données fiables et de montrer que le poids économique de

la plaisance mérite qu'elle soit un peu mieux prise en compte qu'actuellement. C'était aussi l'occasion de montrer que la ponction des plaisanciers sur la ressource n'est pas de nature à menacer les stocks. Des objectifs politiques, en somme.

UNE AUTRE ENQUÊTE DEMANDÉE À L'IFRAMER

Quelle est la valeur de ce sondage ? Les résultats présentés portent sur quatre échantillons de 1 000 personnes, interrogées par téléphone. La représentativité de ces échantillons est garantie, selon BVA, par une stratification préalable par région, sexe, âge et

activité. L'étude, enfin, est conforme aux normes Iso 9002.

« Ces informations sont irréfutables », résume Jean Kiffer, le président de la FNPPSF. Sans vouloir faire un quelconque procès d'intention aux plaisanciers, on ne peut cependant que remarquer qu'ils sont à la fois l'objet et les commanditaires de cette étude.

Cette dernière aurait sans doute eu plus de force si elle avait été demandée par un opérateur neutre, comme les pouvoirs publics. « C'est ce qui va se passer, répond Jean Kiffer. Une étude a été demandée à l'Iframer par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Faute en relation avec BVA, cette très grosse enquête devrait

confirmer et surtout affiner les résultats que nous avons obtenus. »

En attendant, les résultats de l'« auto-consultation » des plaisanciers ont été largement diffusés et notamment aux élus du littoral, aux fabricants d'articles de pêche et aux constructeurs de navires. « Beaucoup de gens ont été surpris de l'importance de la pêche plaisance, estime Jean Kiffer. Pour certains, cela a même été un choc. Ils ne considéreront plus cette activité comme évanouie. »

(1) Elle regroupe la Fédération française de pêche en mer (FFPM) et la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF).

Combien de pêcheurs récréatifs ? La pêche récréative concerne environ 3 millions de personnes, dont 1,5 à 1,6 million pêchent en bateau ; 1 à 1,2 million du bord et 1 à 2 millions à pied.

Qui sont-ils ? Toutes les catégories d'âge et toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées, sans distorsion. Les populations des régions littorales sont les plus représentées. Plus de 80 % des propriétaires de bateaux à moteurs citent la pêche comme motivation principale de leur achat et moins d'un prélevant sur cinq est propriétaire d'un bateau.

Où pêchent-ils ? Premières destinations : le Finistère, les Côtes-d'Armor, le Morbihan et le Var. Viennent ensuite la Manche, la Vendée, la Charente-Maritime, l'Hérault et les Bouches-du-Rhône.

Combien de temps pêchent-ils ? 6 à 7 sorties par an et par personne en moyenne. 60 % de la population pratique moins de cinq fois par an.

Quelle ponction sur la ressource ? Le poids total de poisson est d'environ 10 à 12 kg par an par an et par personne. Plus de 60 % de la population prennent moins de 5 kg de poisson par

an. Ramené à la population nationale, le prélevement de la pêche récréative et sportive se situe entre 2 et 4 % du prélevement des pêches professionnelles, selon BVA.

Quelles sont les espèces ciblées ? Pour les poissons, dans l'ordre : le bar et le maquereau puis le dorade et les poissons de roche. Pour les coquillages : les moules et les coques, puis les palourdes et les praires. Pour les crustacés : le tourteau et l'araignée puis l'étrille et le homard.

Quel est l'impact économique de ce loisir ? Il est estimé entre 5 et 8 mil-

liards d'euros, hors retombées économiques indirectes. Les dépenses liées aux seules activités halieutiques sont estimées à 2 ou 3 milliards, dont 35 % pour les articles de pêche, 10 % pour les appâts, 15 % pour les vêtements, 10 % pour la restauration, 15 % pour l'hébergement et 15 % pour le divers. Les dépenses liées au bateau sont entre 3 et 5 milliards d'euros dont 25 % pour les places de ports, 5 % d'assurance, 20 % de carburant, 35 % d'amortissement et 15 % d'équipement.

UNE MARGE D'INCERTITUDE CERTAINE

La Fédération des industries nautiques, consultée sur ce sondage, s'est étonnée de quelques chiffres concernant l'impact économique de la plaisance. « La fabrication de bateau en France représente 1 milliard d'euros et les produits annexes (jusqu'aux loueurs et aux assurances en passant par les ports) pèsent 3 milliards d'euros. L'impact économique lié aux activités de pêche, estimé entre 5 et 8 milliards d'euros, serait donc supérieur aux chiffres de l'ensemble du nautisme. Nos données sont « béton » et nous avons suffisamment de notion des ordres de grandeur pour considérer que certains chiffres issus de ce sondage sont sans doute surestimés. »

« Nous sommes les premiers à reconnaître qu'il y a une marge d'incertitude importante, reconnaît volontiers Jean Kiffer. Nous comptons croiser nos informations avec celles de la Fin pour expliquer ces différences. La Fin ne tient sans doute pas compte de certains paramètres, qui ne rentrent pas dans le cadre de l'industrie nautique (comme les taxes et le prix du gaz, les services...), que nous avons retenus quand les gens ont été interrogés sur leurs dépenses. Notre intention n'est, de toute façon, pas de susciter une polémique quelconque sur les chiffres. Ce qui est important, c'est de comprendre que la pêche plaisance a un poids économique qui se compte en milliards d'euros. »

Départements fréquentés par les pêcheurs

